

Bulletin d'inscription 2011 - 12

A compléter et renvoyer avec votre règlement le plus tôt possible à : **ITCCA Grenoble, Les Etroits 38210 Montaud**, ou à apporter à votre premier cours. **Débutants** : attendez d'avoir fait un cours d'essai

Nom :	Prénom :	Né(e) le :
Adresse :	C.P :	Ville :
Tél. :	Email :	

Je m'inscris aux cours de : (choisissez un cours principal et un cours supplémentaire **s'il reste des places disponibles**)

- Tai Chi Chuan** Niveau : Lieu du cours principal : (ex : Bernin)..... Ref : (ex : 2A).....
Niveau : Lieu du 2e cours : Ref :
- Qi Gong** Niveau : Lieu du cours principal : (ex : Grenoble)..... Ref : (ex : C3)
Niveau : Lieu du 2e cours : Ref :

Je choisis le forfait (voir forfaits au dos) :

- Annuel Semestriel Réduit (étudiants, chômeurs, couples)
- Je prends en plus la licence FFWushu pour le Tai Chi Chuan, à 28 €. Chèque à part, à l'ordre de ITCCA.
- Licence fédérale FF EPMM **obligatoire** pour le Qi Gong : 22 €. Chèque à part, à l'ordre de AGQG.

Ci-joint le règlement de l'adhésion et participation aux cours d'un montant de€, enchèque(s) : voir verso.

Libellez vos chèques bancaires ou CCP à l'ordre de :

- **AGTCC**, pour les cours de Tai Chi Chuan à Grenoble,
- **AGQG**, pour les cours de Qi Gong à Grenoble et Voreppe, Voiron
- **ITCCA**, pour les cours à La Tronche et Ste Marie d'Alloix.
- **TCC Echirolles**, pour tous les cours à Echirolles,
- **TCC Bernin**, pour tous les cours à Bernin,
- **TCC Montbonnot**, pour tous les cours à Montbonnot .

Chèques Vacances et Coupons Sport ANCV acceptés : chèques d'un montant total de : €, à l'ordre de : AGTCC.

J'ai pris connaissance des conditions particulières d'assurances* proposées par mon professeur auxquelles j'adhère sans restrictions, et de l'obligation de fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique du Tai Chi Chuan et du Qi Gong . **Signature :**

* : Contrat RAQVAM Collectivités (MAIF)

Date :

Tai Chi Chuan OU Qi Gong

Forfait annuel (hors licence)

Adhésion 30 € + Participation annuelle 260 € = 290 €

■ Règlement en 1 fois : 290 €

■ Règlement en 2 fois :

- 1 chèque de 160 € encaissable en octobre 2011

- 1 chèque de 130 € encaissable en février 2012

■ Règlement en 4 fois :

- 1 chèque de 95 € encaissable en octobre 2011

- 3 chèques de 65 € encaissables en décembre 11, février et avril 2012

Forfait semestriel (hors licence)

Adhésion 30 € + Participation semestrielle 145 € = 175 €

■ Règlement en 1 fois : 175 €

■ Règlement en 2 fois :

- 1 chèque de 95 € encaissable en octobre 2011

- 1 chèque de 80 € encaissable en décembre 2012

Forfait annuel réduit (Etudiants, chomeurs)

Adhésion 30 € + Participation annuelle 230 € = 260 €

■ Règlement en 1 fois : 260 €

■ Règlement en 2 fois :

- 1 chèque de 140 € encaissable en octobre 2011

- 1 chèque de 120 € encaissable en février 2012

■ Règlement en 4 fois :

- 1 chèque de 80 € encaissable en octobre 2011

- 3 chèques de 60 € encaissables en décembre 2011, février et avril 2012

Forfait semestriel réduit

Adhésion 30 € + Participation semestrielle 130 € = 160 €

■ Règlement en 1 fois : 160 €

■ Règlement en 2 fois :

- 1 chèque de 90 € encaissable en octobre 2011

- 1 chèque de 70 € encaissable en décembre 2012

Tai Chi Chuan ET Qi Gong

Forfait annuel (hors licence)

Adhésion 30 € + Participation annuelle 360 € = 390 €

■ Règlement en 1 fois : 390 €

■ Règlement en 2 fois :

- 1 chèque de 210 € encaissable en octobre 2011

- 1 chèque de 180 € encaissable en février 2012

■ Règlement en 4 fois :

- 1 chèque de 120 € encaissable en octobre 2011

- 3 chèques de 90 € encaissables en décembre 2011, février et avril 2012

Forfait semestriel (hors licence)

Adhésion 30 € + Participation semestrielle 195 € = 225 €

■ Règlement en 1 fois : 225 €

■ Règlement en 2 fois :

- 1 chèque de 125 € encaissable en octobre 2011

- 1 chèque de 100 € encaissable en décembre 2011

Forfait annuel réduit (Etudiants, chomeurs)

Adhésion 30 € + Participation annuelle 330 € = 360 €

■ Règlement en 1 fois : 360 €

■ Règlement en 2 fois :

- 1 chèque de 190 € encaissable en octobre 2011

- 1 chèque de 170 € encaissable en février 2012

■ Règlement en 4 fois :

- 1 chèque de 105 € encaissable en octobre 2011

- 3 chèques de 85 € encaissables en décembre 2011, février et avril 2012

Forfait semestriel réduit

Adhésion 30 € + Participation semestrielle 180 € = 210 €

■ Règlement en 1 fois : 210 €

■ Règlement en 2 fois :

- 1 chèque de 120 € encaissable en octobre 2011

- 1 chèque de 90 € encaissable en décembre 2011